

La transmission d'entreprise : les étapes clés.

- **1. Orientation**
4 à 5 ans avant
- Définissez vos forces et vos faiblesses, mettez au point un plan de cession et préparez-vous émotionnellement à passer le flambeau.
- **2. Préparation**
2 à 4 ans avant
- Faites estimer la valeur de l'entreprise par un professionnel. Il prépare avec vous un dossier qui décrit votre société.
- **3. Recherche d'un repreneur**
2 ans avant
- Réfléchissez au type de transmission que vous souhaitez et au profil.
- **4. Négociation**
1 an avant
- Le repreneur vérifie l'exactitude et l'exhaustivité des informations du dossier. Cela vise à couvrir les risques potentiels et à fixer les derniers éléments justifiant le prix de la cession
- **5. Signature de la convention**
- Vous et le repreneur signez la convention de transfert de propriété. La cession des actifs ou des parts de votre société peut avoir lieu et le repreneur vous paie le prix d'achat convenu.
- **6. Après cession**
- Veillez à assurer la continuité des activités de l'entreprise en accompagnant le repreneur dans sa prise de fonction. Cette période et les modalités sont à convenir entre vous.